



COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Rue du Vieux-Four 50

1288 Aire-la-Ville

tél. 022 757 48 29 (Secrétariat)

tél. 022 757 13 44 (Location salles)

Horaires d'ouverture : Mardi 15h00 à 19h00 et vendredi 8h00 à 11h30

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

Merci de remplir tous les champs demandés

Demandeur :

Nom de la société _____

Nom et prénom du responsable _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal + Ville _____

Nom et n° police assurance RC _____

Téléphone + portable _____

E-mail _____

Genre de manifestation _____

Date de la manifestation _____ Heure début _____ Heure fin (max. 01h00) _____

Nombre de participants _____

Moyenne d'âge des participants _____

Préparation de la salle, le _____ à partir de _____

Rangement de la salle, le _____ jusqu'à _____

Utiliserez-vous des feux ouverts ou des appareils chauffants (bougies, pyrotechnie, cracheur de feu, réchauds, etc.)

☐ Oui, lesquels _____ Attention selon le type, une garde de pompiers sera obligatoire

☐ Non

Locaux demandés

☐ Salle polyvalente + ☐ Scène + ☐ Foyer + ☐ Buvette + ☐ Cuisine + ☐ Vestiaires s/sol + ☐ Vaisselle
400 personnes

☐ Salle V. Duvillard + ☐ Scène + ☐ Cuisine + ☐ Vaisselle
100 personnes

☐ Salle Le Rhône + ☐ Cuisine + ☐ Vaisselle
50 personnes

☐ Bar s/sol salle polyvalente (réservé aux habitants)
35 personnes

Remarques:

1. Cette demande de location n'est pas une autorisation d'occupation et doit être remplie par une personne de **25 ans révolus**.
2. La location ne sera validée qu'une fois le contrat de location signé par les 2 parties.
3. En fonction du genre de manifestation, l'utilisation de la salle est subordonnée à la délivrance de l'autorisation de la manifestation. Cette demande d'autorisation doit se faire au minimum 30 jours avant la date de la manifestation auprès de la Mairie d'Aire-la-Ville. L'utilisateur devra s'y conformer en tous points.
4. Le soussigné s'engage personnellement à se conformer au règlement relatif à la location des locaux communaux ci-joint.

Lieu et date _____ Signature _____

Visa du responsable bâtiments _____